

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 31 MARS 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 MARS à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite des convocations en date des 18 et 25 mars 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 21H20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : PROJET DE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SEL DE DENEIGEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE.

2025-03-N°13

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants ;

VU la convention constitutive du groupement de commandes, pour l'achat de sel de déneigement, dont le Département du Pas-de-Calais est le coordonnateur ;

CONSIDERANT que la CAO sera celle du coordonnateur, à savoir le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et que les autres partenaires sont la Communauté urbaine d'ARRAS, la Commune d'ARRAS et la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS ;

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2025-2029 ;

La quantité de sel de déneigement en vrac approximativement commandée sera de 50T par an ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard OBOEUF - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'ADHÉRER au groupement de commandes pour l'achat de sel de déneigement, durant la période reprise ci-dessus ;

ARTICLE 2 - D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Département du Pas-de-Calais coordonnateur du groupement, et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans la convention ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

